



**TEAM XPERTS**

Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
Gestion sociale

**Catherine CROIZÉ**

Expert comptable  
Commissaire aux comptes

**03 44 48 71 15**

contact@teamxperts.fr

[www.teamxperts.fr](http://www.teamxperts.fr)

## **2LM INVEST**

SARL en cours de constitution au capital de 100.000 €

35 Rue Lucien Lainé

60 000 BEAUVAIS

**Apport partiel des parts sociales de la société 2LM CONSEILS au profit de la société 2LM INVEST, consenti par Monsieur Laurent MOIGNET.**

### **Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports**

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée le 30 septembre 2025 par décision unanime des associés de la SARL 2LM INVEST, société en cours de constitution, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Laurent MOIGNET, dans le cadre de la constitution de ladite société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L225-8 du Code de commerce.

L'apport envisagé est celui de 1.765 parts sociales que Monsieur Laurent MOIGNET détient dans la société SARL 2LM CONSEILS.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT**

Le présent apport de parts sociales envisagé par Monsieur Laurent MOIGNET, s'inscrit dans le cadre de sa gestion patrimoniale.

Mr Laurent MOIGNET a immatriculé au R.C.S. de BEAUVAIS sous le numéro 800.212.805 le 13 février 2014 la Société **2LM CONSEILS SARL**, au capital de 200.000 € à ce jour, et ayant son siège social à BEAUVAIS (60) – 35 Rue Lucien Lainé.

La société exerce la profession d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Le capital est composé de 20.000 parts sociales de valeur nominale de 10 euros, souscrites et libérées en totalité et réparties entre :

- Laurent MOIGNET propriétaire de 19.000 parts sociales



**TEAM XPERTS**

- Benjamin SELLIER propriétaire de 1.000 parts sociales

L'apport des parts sociales est partiel et porte ainsi sur 1.765 parts sociales de la Société 2LM CONSEILS appartenant à Laurent MOIGNET. Cet apport se fera lors de la constitution de la Société 2LM INVEST. La valeur d'apport de ces actions a été déterminée sur la base de l'actif net comptable au 30 juin 2025 corrigé de la valeur de la clientèle strictement.

En rémunération de cet apport, il sera attribué à Monsieur Laurent MOIGNET 75.000 parts sociales de valeur nominale de 1 €. Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de cet apport.

L'apport sera réalisé dans les meilleurs délais après émission de ce rapport.

## **2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

### **2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les futurs associés de Mr Laurent MOIGNET sur la valeur des apports devant être effectués par ces derniers, J'ai notamment :

- Pris contact avec Mr Laurent MOIGNET,
- Pris connaissance des comptes annuels au 30 juin 2025 approuvés par l'assemblée générale des associés en date du 25 septembre 2025,
- Pris connaissance du traité d'apport signé le 30 septembre 2025,
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale de la société dont les titres sont apportés, et notamment :
  - o Le suivi de la facturation et son évolution sur les 4 derniers exercices comptables
  - o Le grand livre de facturation sur les deux premiers mois de l'exercice 2025/2026
  - o Le relevé bancaire de la société au 30 août 2025
  - o L'état des immobilisations au 30 juin 2025 ainsi que les actes d'acquisition des clientèles apparaissant à l'actif
- Apprécié le passif
- Examiné la méthode de valorisation des parts sociales.

### **2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable**



**TEAM XPERTS**

4/6 rue de Sétubal - 60000 BEAUVAIS. Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Amiens.

SARL au capital de 146000 € - RCS BEAUVAIS B 832 234 140 - APE 6920 Z - TVA : FR 32 832 234 140 - IBAN : FR76 1627 5001 0008 0003 5084 259 - BIC : CEPFRPP627

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

La valeur retenue pour l'apport des actions de la société **2LM CONSEILS** est l'actif net comptable au 30 juin 2025 auquel est retraité la valeur de la clientèle apparaissant à cet actif soit 329.415 €. En effet, la valeur de la clientèle a été retraitée pour tenir compte de sa valeur actuelle. Pour se faire il a été regardé l'évolution du chiffre d'affaires sur les 4 années, déterminé le chiffre d'affaires récurrent à ce jour et validé par les 2 associés, puis un coefficient de 100 % a été retenu à ce dernier. Cette méthode est la méthode préférentielle dans le secteur de l'expertise comptable.

La valeur de clientèle retenue s'établit à 856.000 €. Le Chiffre d'affaires 2024/2025 est de 850.969 €, retenue 850.000 €. La valeur de la clientèle en cours d'acquisition notamment dans le cadre d'un achat en cours à la date de l'établissement de ce rapport n'est pas incluse.

### 2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Mr Laurent MOIGNET.

### 2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

L'apport porte sur les parts sociales représentant 8.83 % de la Société **2LM CONSEILS**.

La valeur retenue de l'actif net comptable corrigé s'élève à 849.506 euros fort du retraitement de la clientèle soit une valeur par part de 42.50 €.

La valeur de l'apport des 1.765 parts sociales de la dite-société s'élève à 75.012,50 euros et a été arrondie à la somme de 75.000 euros.

La valeur de l'apport € a été correctement évaluée.

## 3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 75.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à BEAUVAIS le 29 septembre 2025

Le Commissaire aux apports

Pour TEAM XPERTS

Catherine CROIZE

Membre de la compagnie régionale des  
hauts de France



TEAM XPERTS